

30 décembre 2020

## La saison des oiseaux marins bat son plein

Retrouvez en temps réel les îlots fermés au débarquement



Les oiseaux marins sont extrêmement menacés, 70% de leur population aurait disparu de la planète en 40 ans. En province Sud, nous avons la chance de compter une vingtaine d'espèces rares et protégées qui nidifient dans notre lagon. C'est pourquoi, selon les installations de ces oiseaux durant la saison estivale, des îlots peuvent être strictement interdits au débarquement. Pour les reconnaître, ces îlots sont équipés de mâts à pavillon rouge, comme c'est actuellement le cas notamment des îlots Uié, Totéa, Téré, Koko et Petit Koko (dans le grand lagon Sud), l'îlot Mbé et depuis le 29 décembre sur l'îlot Contrariété (Poya Sud).

Assez méconnus, les oiseaux marins ont constitué un critère fondamental permettant l'inscription de notre lagon au patrimoine mondial de l'Humanité.

Sternes, fous, noddies, puffins.... Ailes effilées et pattes palmées, ils vivent plusieurs dizaines d'années et parcourent des centaines de milliers de km dans leur vie. Ils ne viennent à terre, sur nos îlots, que pour se reproduire et donner naissance à leurs petits, une fois tous les 2 à 3 ans.

Dans nos eaux, la majorité des oiseaux marins nidifient durant la saison chaude et nichent directement à même le sol.

Très vulnérables durant cette période de leur vie, les perturbations humaines les empêchent de se reproduire, mettant en péril leur survie. L'ensemble des îlots constitués de sable blanc constitue ainsi des sites de ponte durant l'été et demande une vigilance accrue de la part de chacun. Ces mêmes îlots sont aussi durant la période estivale des sites de ponte des tortues marines.

**20 îlots de la province Sud sont identifiés comme des sites majeurs de ponte et sont équipés du dispositif de mâts. Ces îlots sont particulièrement surveillés par les gardes nature de la direction du Développement Durable des Territoires de la province Sud entre octobre et mars de chaque année.**

En respectant la réglementation visant à protéger les sites de nidification et de ponte de nos espèces marines emblématiques rares, chacun contribue à la protection du lagon. En effet, tout ce qui peut être perçu comme une perturbation (chiens, campements, passages, bruit/musique, ailes de kite-surf, ...) stresse la faune sauvage, empêchant notamment les oiseaux marins de pondre ou les amenant à abandonner leurs petits.

**Rappelons que toute atteinte aux espèces protégées est passible d'une amende de 1 780 000 de francs.**

**Pour suivre l'accessibilité des îlots en temps réel, rendez-vous sur le site de la province Sud**

➤ L'accessibilité en temps réel des 20 îlots identifiés comme sites majeurs de ponte :

[Quels îlots sont accessibles au public ? – Les oiseaux du lagon](#)

Télécharger le guide du lagon 2020 : <https://www.province-sud.nc/information/guide-lagon-ligne>

#### [\*\*CONTACT PRESSE\*\*](#)

Marc Spisser : 76 18 74.